



La Démocratie et les Etats du Maghreb

Mémoire de géopolitique

du Lieutenant Colonel Atanas NENOV

(République de Bulgarie)

**dans le cadre de séminaire
« Géopolitique du Maghreb »**

Directrice : Professeur Mme Nicole GRIMAUD

Paris, Avril 2002

Avertissement

Pour rédiger ce mémoire l'auteur s'est appuyé sur différents ouvrages, articles et sites INTERNET, dont il partage les analyses. Il prend la pleine responsabilité de ses écrits.

Le lecteur est prié par l'auteur de bien vouloir excuser et comprendre ses difficultés, nées de l'obligation d'écrire sur un sujet inconnu.

Remerciements

Au Colonel Alain LITZELLMAN (Groupement Enseignement général), qui a organisé et dirigé le cycle « Géopolitique et Stratégie » avec les stagiaires de la 9^{ème} promotion du Collège Interarmées de Défense.

A Madame le professeur Nicole GRIMAUD (directrice du séminaire « Géopolitique du Maghreb »), qui nous a fait partager ses connaissances profondes, qui m'a donné la possibilité d'entrer dans les détails de ce sujet et qui a dirigé mes travaux sur la rédaction de ce mémoire.

Aux professeurs Hervé COUTAU-BEGARIE (directeur du cours d'introduction à la stratégie au CID) et Aymeric CHAUPRADE (sciences politiques) pour leurs conférences remarquables.

Au commandant Gilles RAMIERE (France) qui m'a donné le courage de travailler sur ce sujet, tellement délicat pour la France.

A mes amis, les lieutenants-colonels Ahmed LANACER (Algérie), Chedli EL OUAER (Tunisie) et Ali AHBALI (Maroc) qui m'ont beaucoup aidé à mieux comprendre l'âme maghrébine.

La Démocratie et les Etats du Maghreb

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : LA DEMOCRATIE ET SES ASPECTS PHILOSOPHIQUES

La démocratie dans le contexte historique

Qu'est-ce que la démocratie directe ?

Qu'est-ce que la démocratie représentative ?

La séparation des pouvoirs.

Faut-il repenser la démocratie?

Les deux voies de la démocratisation.

DEUXIEME PARTIE : LA SITUATION INTERNE DANS LES PAYS DU MAGHREB ET LES FACTEURS DETERMINANTS DE LA DEMOCRATIE

Géographie, historique ou simplement dit politique

La situation interne dans les pays maghrébins

La nécessité d'un pacte social

TROISIEME PARTIE : MAGHREB: LA DEMOCRATIE ENTRE PARENTHESES?

Vers la démocratie

Efforts mutualisés

Droits de l'Homme et violences au Maghreb et en Europe

D'une rive à l'autre de la Méditerranée

Le grand Maghreb : une lueur d'espoir

CONCLUSION

INTRODUCTION

Aujourd'hui, la situation en matière de politique de sécurité dans le monde entier est à la fois complexe et difficile. L'interprétation actuelle de la sécurité dépasse de loin l'aspect militaire, mais comprend aussi des aspects politiques, diplomatiques, économiques et culturels. A l'issue de l'époque de la confrontation bipolaire, dans une période de globalisation croissante, les frontières géographiques perdent leur effet protecteur et les impondérabilités conflictuelles viennent surtout de *l'instabilité* politique et sociale dans les différents pays et régions de notre planète.

La *Démocratie moderne* n'existe que depuis un peu plus de deux siècles. La démocratie athénienne a duré à peu près aussi longtemps chez les Anciens. Deux fois deux siècles pendant deux mille six cents ans d'histoire – la perspective est étourdissante. Vue sous l'aspect géographique, la démocratie se réduit aussi dans des proportions modestes. Des 191 états recensés aujourd'hui sur la terre, on en compte moins de 80 qui jouissent d'élections libres et qui respectent un minimum les droits civiques.

Certains politologues racontent avec un humour noir : « *Le critère d'un état démocratique est simple – deux élections de suite sans fraude* », donc est-ce que l'humanité ne connaîtra jamais le vrai état démocratique ? Bien que la question soit beaucoup plus compliquée, on peut estimer sans exagération qu'un cinquième seulement (soit 1,25 milliard) de la population mondiale habite un pays qu'on peut qualifier de « *démocratique* ». Bref on ne peut pas voir la démocratie d'un air triomphaliste au début de ce millénaire.

Honnêtement je ne crois pas beaucoup aux définitions existantes, lorsque l'on sait que le phénomène « *conjoncture* » change. Cette conjoncture ne dépend pas seulement des différentes formes des institutions et conceptions, mais aussi des ambitions de certaines personnes soit politiciens, soit militaires, soit d'autres, dont le nombre varie énormément.

Il s'agit donc d'étudier un processus qui est toujours en mouvement, qui change de caractère dès qu'il fait face à des difficultés nouvelles.

A travers l'étude des trois pays du *Maghreb central* que sont le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, ce mémoire essaiera de découvrir les traces du processus démocratique qui existe, quand même malgré certains opinions sceptiques.

PREMIERE PARTIE

LA DEMOCRATIE ET SES ASPECTS PHILOSOPHIQUES

1.1 La démocratie dans le contexte historique.

La démocratie ne s'inscrit pas seulement dans l'histoire, elle la dirige. Nous croyons savoir ce qu'elle est par ce qu'elle a été, mais elle n'est pas un phénomène stable, une « chose » qu'on peut suivre au cours des siècles ainsi qu'on suit une particule radioactive dans le sang. La démocratie est toujours en mouvement et son histoire nous réserve des surprises.

Exemple : les Grecs ne nous ont pas laissé un corpus de doctrines démocratiques, malgré tout ce qu'on débite couramment sur Solon et Lycurgue, qui n'étaient démocrates ni l'un ni l'autre. Les véritables démocrates ont développé des idées qui nous paraissent étranges aujourd'hui, telle « l'isonomie »¹.

Avant de lancer mes réflexions sur la démocratie, je vais rappeler l'étymologie de quelques termes essentiels :

- Le mot « démocratie » provient du terme grec « *demokratia* » et signifie littéralement « le pouvoir du peuple » : les citoyens – *demos* – détenaient le pouvoir politique – *kratos* – dans l'Etat ;
- Le mot « Aristocratie » signifie pouvoir de l'excellent – « *aristos* » - excellent ;
- Le mot « Ploutocratie » signifie pouvoir des riches – « *Ploutos* » - riche.

Dans l'ancienne Athènes, où le mot *demokratia* fut pour la première fois forgé, beaucoup de personnes étaient exclues de la citoyenneté : les esclaves, les étrangers et les femmes. Mais ces exclusions, également détestables pour les démocrates modernes, sont typiques de tous les états classiques jusqu'à nos jours.

1.1.1 La naissance des Lumières².

Le XVII^e siècle se termine par une crise générale. L'équilibre international est bouleversé par une série de guerres, tandis qu'au plan intérieur, les pouvoirs sont menacés par toutes sortes de troubles : peste, famines, révoltes, conspirations politiques, etc.

¹ Notion d'un cercle, où le pouvoir se trouve au centre et les citoyens à distance égale autour de la circonférence.

² DARNTON R., «La Fin des lumières», p.18 in DARNTON R. et DUHAMEL O. «Démocratie» (Rocher, 1998).

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

Tout cela donne à penser, et les penseurs ne manquent surtout pas en Angleterre où les révolutions font éclore un débat religieux et politique. La vie intellectuelle fleurit dans plusieurs sites favorisés du continent, mais le véritable berceau des Lumières est Paris bien éloigné de Versailles. Le couple « la cour et la ville » est symbole d'un nouveau système de gouvernement « l'absolutisme », construit par le Roi Soleil. Pendant les années les plus noires des guerres (1693-1710) certains esprits critiques commencent à s'interroger sur la légitimité de l'absolutisme. Tout cela se passe à la Cour et par la voie de la littérature, seul moyen de s'exprimer. C'est le milieu où fleurissent Fénelon, La Bruyère, Vauban, Saint-Simon, ... et Voltaire bien entendu.

A cette époque-là, l'Europe est engagée dans la création d'un nouveau type social – l'intellectuel qui se bat soit contre les dogmes religieux, soit contre l'autorité souveraine, soit contre les concurrents, donc aucune identité commune, aucun mouvement efficace et fort pour créer une idéologie.

Mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec les données historiques, parce que, quand même, existe une collaboration entre plusieurs intellectuels dans la création et la publication de l'Encyclopédie¹ – premier livre qui prétend comprendre toutes les connaissances modernes, de A à Z, mais sa modernité est combattue par les Jésuites. Je répète que ce n'est pas l'Eglise catholique, ce sont plutôt ceux qui l'ont choisie pour cacher ses ambitions de gouverner.

Donc l'humanité a connu encore une fois une des plus sanglantes déformations chrétiennes après les croisades. N'oublions pas qu'en même temps l'Orthodoxie européenne fait face à l'Islam et essaie de résister.

Ainsi, face à la persécution, les intellectuels prennent consistance et passent à l'offensive contre les abus de la Justice. On peut dire que c'est le modèle démocratique de Voltaire qui permet à l'homme de lettre de ne plus être seulement un critique de la société, mais un prophète qui tonne contre l'injustice et détient un pouvoir, celui de l'opinion publique. Donc on peut reconnaître dans les philosophes les maîtres des médias de cette époque.

1.1.2 L'âge des révolutions démocratiques.

Vers la moitié du XVIII siècle, la démocratie se conjugue au passé mais ne dispose pas de présent. Le présent semble appartenir à un mode de gouvernement d'origine récent, appelé par

¹ DARNTON R., « L'aventure de l'Encyclopédie », p. 20 in DARNTON R. et DUHAMEL O. « Démocratie » (Rocher, 1998).

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

les uns « absolutisme éclairé », par les autres « despotisme éclairé »¹. Ces termes sont d'ailleurs plus tardifs que le phénomène qu'ils désignent, à savoir le régime installé par quelques monarques en Europe occidentale. Ces derniers se proposent de rendre plus efficace l'appareil de l'Etat, de réformer une justice archaïque, de renouveler et de rendre plus puissante l'armée, d'augmenter les ressources fiscales, de répartir plus équitablement les impôts, de faire progresser l'instruction et de stimuler l'essor des arts, des sciences et du commerce. Les « despotes absolus » se désignaient eux-mêmes comme les premiers serviteurs de l'Etat, œuvrant pour le progrès et le bonheur de leur peuple.

L'une des plus grandes valeurs de la Révolution française est la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est un but majeur des Lumières. D'autre part, les réformes sociales et politiques donnent un nouveau visage à la démocratie moderne. Dans ce contexte, l'exemple français devient un de buts majeurs des révolutions européennes – l'égalité devant la Loi. Mais de quelle égalité s'agit il exactement, puisqu'il y avait des différentes classes sociales ? Bien évidemment les privilèges légaux étaient tellement absents dans les colonies que lorsqu'ils apparaissaient, cela provoquait des réactions de mécontentement allant de la protestation formelle à des actions réellement violentes. L'aristocratie coloniale, en tant que telle, n'y a joué de rôle institutionnel au niveau du gouvernement.

Sur un autre continent, après une révolution extraordinaire et pleine des paradoxes, une fragile nation agricole n'a utilisé que 5000 mots pour institutionnaliser sa vie. C'était la Constitution américaine, créé pour résoudre les problèmes d'une société postindustrielle, la plus grande puissance économique et militaire au monde. Mais en même temps elle n'a pas réussi à nettoyer la mémoire accablée de ses fondateurs européens. Accablée par l'absolutisme et le racisme – héritage de l'Histoire « glorieuse ».

Les deux cas (la France et l'Amérique du Nord) envisageant les libertés humaines, donnent la vie d'une autre théorie – « la théorie des droits de l'homme ». Assez faible et fragile dans sa naissance, toujours souffrante, elle a survécu pour devenir **l'arme la plus puissante de la démocratie contemporaine.**

¹ BACZCO B., « Comment sortir de la Terreur. Thermidor et la Révolution », p. 26 in DARNTON R. et DUHAMEL O. « Démocratie » (Rocher, 1998).

1.1.3 Les droits fondamentaux au sein de la démocratie contemporaine¹.

Passée par des différentes confrontations, luttes et métamorphoses, la démocratie s'est quand même installée dans la conscience humaine. Donc l'humanité a consacré toutes ses espoirs à elle avec un seul but – vivre mieux en égalité et sécurité. La démocratie est le parti de la jeunesse et de l'espoir, du courage et du sacrifice. Elle a son futur même dans les pays où le fondamentalisme religieux reste fort et où la tyrannie existe encore, parce qu'elle appartient à l'humanité.

Je ne parlerai ni du fascisme, ni du socialisme, ni de leur influence sur la démocratie de manière comparable. Je trouve plus important de proposer quelques approches très actuelles qui empêchent la démocratie, mais qui me semblent un peu occultées, ou cachées à l'opinion publique.

1.2 Qu'est-ce que la démocratie directe ?

Il faut, pour commencer, choisir le sens qu'on donne aux mots.

On pourrait dire que la démocratie directe² est celle qui est pratiquée dans des assemblées où tous les citoyens sont conviés pour délibérer des affaires communes. Mais celle-ci ne convient qu'à de très petites collectivités, qui ne dépassent pas quelques milliers d'électeurs. On trouve cela dans des municipalités, dans certains cantons suisses. On ne le voit pas au niveau des états. Les états sont trop grands. Si l'on veut parler de démocratie directe dans les états, il faut donner un autre sens au mot.

On dira donc que la démocratie directe, c'est l'ensemble des procédures qui permet aux citoyens de faire davantage que d'élire des représentants, des députés, un président, et de se prononcer eux-mêmes directement, en apposant leur signature ou en se rendant aux urnes, sur des textes, une constitution, une loi, une dépense, un plan.

Autrement dit, la démocratie directe est un plus qui vient s'ajouter à la démocratie représentative. La démocratie représentative reste la base nécessaire. Il n'y a pas d'Etat moderne où les citoyens puissent se gouverner tout seuls. Il leur faut toujours des représentants, élu régulièrement, qui feront l'essentiel du travail politique. La démocratie directe est un supplément de la démocratie, qui donne enfin aux électeurs la faculté

¹ DWORKIN R., « Taking Rights Seriously », p. 120 in DARNTON R. et DUHAMEL O. « Démocratie » (Rocher, 1998).

² AUBERT J.F. « Traité de Droit constitutionnel suisse, 3 volumes », p. 150 in DARNTON R. et DUHAMEL O. « Démocratie » (Rocher, 1998).

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

d'aiguillonner les élus par l'exercice du droit d'initiative ou de contrôler leurs aspects par le référendum.

1.3 Qu'est-ce que la démocratie représentative¹ ?

Tout naturellement, c'est le moment où le peuple ne pouvant se gouverner lui-même, confie l'exercice du pouvoir à des hommes désignés par lui, à des représentants élus. Aujourd'hui, le régime représentatif est adopté par toutes les démocraties.

L'important est de bien comprendre que, avec lui, le peuple ne se dessaisit pas de sa souveraineté, de son pouvoir ; il en délègue l'exercice aux représentants et ceux-ci s'expriment en son nom.

Ce système n'est pas non plus adapté aux sociétés contemporaines. Pour éviter la paralysie, il faut bien faire confiance aux élus. La liberté laissée aux représentants ne comporte-t-elle pas des dangers ?

1.4 La séparation des pouvoirs.

Et ici apparaît un autre principe fondateur de la démocratie : la séparation des pouvoirs. L'analyse des fonctions de l'Etat met en lumière la diversité de ses tâches. La théorie classique, depuis Montesquieu, distingue l'élaboration de la loi de l'exécution de la loi et de la tâche de rendre la justice. Il est nécessaire que ces attributions soient confiées à des organes spécialisés et autonomes : pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire. Car, ainsi réparti, le pouvoir sera moins menaçant, dans la mesure où aucun des pouvoirs ne pourra se considérer à lui seul comme le souverain ; s'il en était tenté, il ne pourrait pas, car la collaboration des pouvoirs est impossible, chacun ayant la capacité d'empêcher les autres d'agir puisque, par exemple, celui qui fait la loi ne l'applique pas. La séparation des pouvoirs met en place un système de freins et de contrepoids qui aboutit à un gouvernement modéré, selon le souhait de Montesquieu, dans lequel le pouvoir perd son potentiel oppressif.

La nécessité d'une séparation des pouvoirs admise, reste à déterminer comment l'organiser. Dans la pratique, le problème essentiel est celui de l'aménagement des relations entre le parlement et le gouvernement.

¹ ARDANT P., « Institutions politiques et Droit constitutionnel », p.p. 164, 167, 169 in DARNTON R. et DUHAMEL O. « Démocratie » (Rocher, 1998).

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

1.4.1 Les dangers du régime d'assemblée.

Il est à craindre en effet que l'assemblée ne perde de vue le fait qu'elle ne s'exprime qu'au nom de celui-ci, c'est-à-dire du peuple.

Le risque est grand surtout lorsque le parlement n'est composé que d'une seule assemblée. Laissée sans contrôle populaire véritable durant des années, l'assemblée peut être tentée de se comporter comme le souverain lui-même.

La concentration de la totalité du pouvoir entre les mains des élus explique la mauvaise réputation du régime d'assemblée. Celui-ci n'a d'ailleurs connu que de rares manifestations qui en outre, en France au moins, ont été imparfaites et de brève durée.

En définitive, ce qu'il faut éviter si l'on veut que le régime soit véritablement démocratique, c'est de remettre la totalité de l'exercice du pouvoir à un individu ou à un groupe d'individus.

1.4.2 Le régime présidentiel.

Le régime présidentiel cherche au départ à mettre le parlement et le gouvernement sur un pied d'égalité, à assurer l'indépendance de l'un par rapport à l'autre, à réaliser une séparation tranchée des pouvoirs. Les États-Unis fournissent l'exemple type du régime présidentiel et dans les faits le seul qui fonctionne à peu près correctement.

Comment assurer l'indépendance de l'exécutif par rapport au parlement? Tout simplement en faisant élire le chef de l'exécutif par le peuple. Ainsi le pouvoir du président reposera sur l'investiture populaire, tout comme celui des représentants siégeant au Congrès ; leur légitimité est identique : Président et Congrès sont placés sur un pied d'égalité par l'origine identique de leur pouvoir. Ainsi désigné le chef de l'exécutif choisit librement ses collaborateurs, c'est-à-dire les ministres composant le cabinet. Le parlement ne peut renverser le gouvernement, pas plus qu'il ne peut contraindre à la démission le chef de l'exécutif.

Pour que le système fonctionne, l'exécutif et le législatif sont condamnés à s'entendre, c'est-à-dire à collaborer. Pour que le système ne se bloque pas il ne faut pas avoir d'opposition tranchée, irréductible entre le parlement et l'exécutif.

1.4.3 Le régime parlementaire.

Dans les régimes parlementaires au contraire, l'accent est mis en priorité sur la collaboration des pouvoirs. La séparation est souple, et non pas rigide, si les pouvoirs sont

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

indépendants, la constitution s'efforce de trouver un équilibre entre le parlement et le gouvernement.

À la différence du régime présidentiel, le régime parlementaire a fait l'objet de multiples expériences à travers le monde, et donc de variantes, dont se dégagent cependant quelques principes communs.

L'exécutif est, en général, formé de deux composantes : le chef de l'état - monarque ou président - ce dernier le plus souvent élu par le parlement - un gouvernement ayant à sa tête un Premier ministre ou à un Président du Conseil.

Une première caractéristique essentielle du régime parlementaire est que le cabinet ou gouvernement doit avoir la confiance de Parlement. Ensuite le gouvernement est sous le contrôle de parlement : ce qu'on appelle sa responsabilité politique pourra être engagée devant les représentants, soit à leur initiative, soit à celle du premier ministre : on parlera de motion de censure et de question de confiance, procédure permettant de vérifier que le cabinet a toujours la confiance des élus.

L'équilibre est ainsi réalisé entre les deux pouvoirs, chacun ayant le moyen de mettre un terme au mandat de l'autre. La différence avec le régime présidentiel éclate ici. Mais ce n'est pas le seul domaine où le régime parlementaire se distingue du régime présidentiel. La collaboration parlement - exécutif, assez réduit et informel dans le second, est ici au cœur du régime. La politique est définie en commun par les deux pouvoirs et l'exécutif est associé à l'œuvre de législateur : il peut préparer et faire débattre des projets de lois, les ministres pourront participer à la discussion et souvent le gouvernement pourra intervenir dans le déroulement de la procédure législative.

De leur côté, les parlementaires pourront poser des questions aux ministres et créer des commissions chargées d'enquêter sur l'action du gouvernement.

Les régimes constitutionnels organisent la démocratie mais laissent bien des questions en débat.

1.5 Faut-il repenser la démocratie?¹

Aujourd'hui, alors que nous sommes déjà passés dans le troisième millénaire, il est temps de repenser la démocratie. Ce n'est pas que les dates rondes exigent automatiquement la réflexion, mais elles donnent de quoi penser.

¹ RORTY R., «Consequences of Pragmatisme», p. 105 in DARNTON R. et DUHAMEL O. « Démocratie » (Rocher, 1998).

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

Le philosophe brésilien Luiz Eduardo Soares a bien résumé les doutes largement répandus quant à la possibilité de réaliser une utopie démocratique globale en disant «... l'accord sur la possibilité et les avantages d'une compréhension mutuelle, ainsi que la construction de la paix grâce à la communication ont été bouleversés par certains événements dramatiques récents : la résurgence de haines réprimées depuis longtemps et d'hostilités enkystées dans des identités ethniques, religieuses et nationalistes, le prestige grandissant d'un scepticisme post-moderne et la fragilité des idées universalistes...».

Je pense que les événements récents nous donnent toute raison d'être moins optimistes quant à notre possibilité de réaliser une vraie démocratie. Cependant, je ne crois pas qu'ils puissent raisonnablement nous inciter à repenser la démocratie. En fait, nous ne pouvons pas nous passer d'utopies.

Qui pourrait prendre la politique au sérieux s'il n'avait l'espoir de rendre les choses meilleures pour les générations futures, de créer un monde meilleur pour ses descendants ? On ne devrait jamais se débarrasser d'un vieux rêve utopique si ce n'est pour le remplacer par un nouveau encore meilleur. Même s'il est très difficile à la tentative d'en créer. Que ferions-nous d'autre avec nos vies ? Qu'est-ce qui, hormis cela, pourrait donner un sens à nos vies ?

En dépit des raisons du pessimisme apparu dans les dernières décennies, personne n'a ébauché meilleure utopie que celle qui nous est devenue familière depuis le siècle des « Lumières » : une société cosmopolite globale, au sein de laquelle la guerre entre les nations est aussi inconcevable que la guerre entre la Bourgogne et la Provence ou la Californie et la Floride – une société dont les membres apprécient ce genre de liberté et de respect mutuel qui fait d'eux des citoyens de Nations - Etats démocratiques.

Les événements après la Seconde guerre mondiale nous ont donné à comprendre à quel point nous étions loin de l'accomplissement de ce rêve. Mais ils ne sont pas si différents des événements qui la précédaient. Les mêmes stratégies (globales), les mêmes moyens (armes), les mêmes acteurs (politiciens et militaires), les mêmes buts (garder les « intérêts vitaux n'importe où »), les mêmes résultats (influence et présence permanentes en concurrence). On a changé un peu les raisons (maintenir la paix), mais ce n'est qu'une nouvelle démagogie politique lorsqu'il s'agit de l'argent.

Un seul développement historique concret peut nous conduire, me semble-t-il, à nous demander si ce rêve commun à Kant et à Tennyson a encore du sens : le fait que nous ayons peut-être atteint le moment où la population humaine est trop abondante pour la planète. Les besoins de cinq milliards d'individus – bientôt sept – pourraient ne pas être satisfaits sans

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

vider les océans de leurs poissons, les continents de leurs forêts et sans produire d'horribles désastres environnementaux, qui seraient suivis d'une famine sans précédent.

Supposons que la situation soit aussi mauvaise que celle que les plus pessimistes des études en démographie et ressources naturelles l'ont suggérée. Cela implique-t-il que nous devions repenser la démocratie ? Le seul argument que j'imagine serait que la civilisation humaine soit confrontée à une situation que l'on ne puisse pas supporter, tant et si bien que les sages et les gens informés devraient reléguer la démocratie, prendre en charge et imposer des mesures susceptibles d'éviter la catastrophe. Un exemple de ce genre de mesure antidémocratique – et que l'on imagine mal approuvée par référendum – est pour les couples la restriction à un enfant, telle qu'elle est imposée en Chine contemporaine.

Ainsi, la question de savoir si la démocratie a besoin d'être repensée à la lumière d'une catastrophe environnementale nous renvoie à la question de savoir si nous pensons qu'il existe des leaders sages et informés auxquels il est plus sûr de nous en remettre plutôt qu'aux lubies d'électeurs souvent mal informés et pleins de préjugés. Je ne suis pas certain que de tels leaders existent, ou existeront jamais. Je parierais sur des électeurs mal informés plutôt que sur des candidats à un autre schéma du pouvoir.

Revenons sur ce que Soares appelle «... le prestige grandissant du scepticisme post-moderne et la fragilité de vues universalistes...». Je prends la responsabilité de résumer ce scepticisme en quatre thèmes :

- aucune description du monde n'est plus proche de sa nature qu'une autre ;
- aucune correspondance avec la réalité ne peut être considérée comme la nature ou une marque de la vérité ;
- il n'y a pas de différence de nature entre un fait et une interprétation si ce n'est le degré de consensus ;
- aucun fait objectif concernant les êtres humains ne prouve que notre espèce biologique devrait également former une communauté morale.

Mais ceci ne me rend pas sceptique quant à la démocratie. Ma dévotion pour la démocratie n'est pas fondé seulement sur des raisons philosophiques, mais sur ma défiance à l'endroit d'autres formes de pouvoir et surtout sur le droit des êtres humains d'être vivants.

D'une autre point de vue, si on confronte le rationalisme des philosophes James et Dewey au pragmatisme des Nietzsche et Heidegger, on verra que les opinions philosophiques des premiers - sociaux-démocrates, et des deuxièmes - quasiment fascistes, n'influencent pas leurs opinions politiques et il est naïf de penser qu'adopter des vues rationalistes sur des sujets tels

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

que la vérité, la raison et la nature humaine puisse agir comme un rempart contre les forces de l'obscurantisme. Simplement dit, philosophie et politique ne sont pas si intimement liées.

Si pragmatisme et scepticisme post-modernes semblent mettre en danger la démocratie, c'est que l'utopie démocratique, apparue au XVIII^e siècle, a traditionnellement été reprise par la rhétorique du rationalisme des Lumières. Cette rhétorique a progressivement supplanté la rhétorique religieuse, ainsi des notions comme « la dignité humaine » et « les exigences de la raison » ont remplacé des notions comme « fait à l'image de Dieu » et « selon la volonté de Dieu », et respect pour la Science a remplacé le respect pour l'Eglise.

Donc nous en sommes à l'étape suivante du processus de sécularisation : convaincre l'humanité que les êtres humains doivent se frayer leur propre chemin dans l'univers sans être guidés par rien et par personne si ce n'est les résultats des expériences passées, et motivés uniquement par l'espoir de rendre la vie humaine plus heureuse, plus libre et plus belle.

Je ne peux pas terminer mes réflexions sur la nécessité de repenser la démocratie sans envisager les trois groupes démocrates qui essaient dominer l'humanité :

- ceux qui obéissent à la volonté de Dieu ;
- ceux qui obéissent à la loi morale, dictée par la nature immuable de la raison humaine ;
- ceux qui espèrent accroître la quantité et la qualité du bonheur des hommes.

Ces trois groupes sont en « concurrence » permanente depuis longtemps parfois incorrecte, parfois agressive.

Pour revenir à la citation de Soares dont je suis parti, je ne pense pas que l'universalisme philosophique – doctrine selon laquelle quelque chose d'intrinsèque à notre appartenance à l'espèce dicte le respect pour chacun des autres membres de l'espèce – soit plus essentiel pour nos espoirs de réaliser une démocratie globale que la croyance que nous sommes tous les enfants du même Père céleste. J'aimerais considérer l'universalisme religieux et philosophique comme utile optionnel, comme un moyen d'exprimer de tels espoirs plutôt que comme un ensemble d'assertions de la vérité desquelles ces espoirs dépendent.

1.6 Les deux voies de la démocratisation.

Les progrès de la démocratie se sont effectués par deux voies principales. La moins empruntée fut celle d'une évolution graduelle procédant par étapes de transformation des institutions politiques, des conditions et des rapports sociaux jalonnée par l'adoption de réformes successives (Angleterre, Belgique, Pays-Bas).

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

Il y a ainsi un modèle réformiste qui a su contenir les forces de changement dans le cadre élargi et éviter les convulsions – "...la voie révolutionnaire. C'est-à-dire par la violence et la révolution. Pour quelles raisons ce modèle a-t-il donc été d'un emploi plus fréquent? En partie parce qu'aucun autre recours n'était offert à la démocratie. En 1815 la réaction triomphe sans partage par toute l'Europe et apparemment de façon irréversible. Les gouvernements s'entendent pour étouffer dans dans l'œuf toute velléité de changement... Dans les pays soumis un temps à la domination française, la terreure est obérée par la réaction contre l'étranger. la réaction dispose de moyens pour combattre et prévenir toute tentative démocratique: une administration efficace copiée sur l'exemple français, une police puissante, la caution des Eglises.... Dans les années 1820 s'ouvre l'ère des conspirations militaires et des prises d'armes: l'armée est seul en mesure de renverser le pouvoir – les quatre sergents de La Rochelle, les pronunciamientos en Espagne, le solèvement des garnisons en Italie. Les universités sont l'autre foyer de l'agitation libérale: en Allemagne notamment. Ces mouvements échouent tous et se brisent sur la résistance des gouvernements, la répression, les empressionnements, les bannissements, les exilis"¹.

¹ REMOND R. «En Europe », p. 49, in DARNTON R. et DUHAMEL O. « Démocratie » (Rocher, 1998).
LCL Atanas NENOV - Bulgarie

DEUXIEME PARTIE

LA SITUATION INTERNE DANS LES PAYS MAGHREBINS ET LES FACTEURS DETERMINANTS LA DEMOCRATIE

2.1 Géographie, historique ou simplement dit politique ?

La Méditerranée est un des berceaux de la civilisation. Centre géopolitique d'un monde individualisé et autonome, elle a joué toujours un rôle décisif dans l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui, ce rôle n'est sans doute plus majeur, mais la Méditerranée n'en demeure pas moins un enjeu économique essentiel et une zone stratégique.

La Méditerranée est souvent considérée comme coupée en deux :

- un «Nord», développé, riche, industrialisé, où les systèmes démocratiques sont la règle; cette façade Nord est arrimée à l'un des trois centres économiques autour duquel gravite le monde - l'Europe ;
- un «Sud», en développement, soumis aux ajustements structurels, à une forte démographie, avec des régimes politiques en transition démocratique. Cette façade sud est définie par son appartenance à l'aire supposée « arabo-islamique ».

Certains auteurs invoquent une fracture multiculturelle entre l'Orient et l'Occident, opposant deux civilisations, deux religions, deux types d'hommes. Au sud de la Méditerranée d'un point de vue géopolitique au moins deux blocs doivent être distingués :

- le premier est le Moyen-Orient, comprenant la Syrie, Israël, le Liban, les territoires palestiniens auxquels on peut ajouter la Jordanie et l'Egypte. Cette zone est adossée à une des régions les plus riches du monde, la péninsule arabique, l'Iran et l'Irak détenant plus de 60% des réserves mondiales d'hydrocarbures ;
- le second bloc est constitué par le Maghreb composé de cinq pays : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie qui forment le Maghreb central et la Libye et la Mauritanie.

Dans ce cadre là, le bassin méditerranéen connaît globalement une aggravation des déséquilibres démographiques, économiques et sociaux entre les rives nord et sud, susceptibles de poser de redoutables défis :

- au Nord des chrétiens, latins ou slaves, catholiques ou orthodoxes - au Sud des musulmans, arabes ou turcs ;

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

- au Nord des riches - au Sud des pauvres, dix à vingt fois plus pauvres en moyenne ;
- au Nord des pays à faible natalité - au Sud des pays prolifiques (en 1950, la totalité des pays riverains de la Méditerranée s'élevait à 250 millions d'habitants. Les deux tiers étaient au Nord pour un tiers au Sud. En 2025 ils seront 600 millions, dont les deux tiers au Sud et un tiers au Nord) ;
- au Nord, un taux de chômage de l'ordre de 10 % partiellement pris en charge - au Sud, un chômage massif de l'ordre de 20 à 30 % sans compensation ;
- au Nord des démocraties laïques - au Sud des régimes plutôt autoritaires, tout en continuant à entretenir des relations normales avec eux ;
- au Nord des pays en voie d'unification - au Sud des pays très divisés parfois en conflit de voisinage.

Ce contraste d'importantes conséquences est au cœur des phénomènes de déstabilisation ou de conflits potentiels psychologiques, politiques, économiques et militaires. Il en existe plusieurs:

La fermeture de l'Europe à l'immigration du sud - l'Union Européenne préférerait peut-être rester un club chrétien. Cette exclusion des pays musulmans n'est pas bien perçue au Sud et contribue à alimenter l'islamisme radical ;

Le fantasme d'une menace du sud contre le nord - il n'y a aujourd'hui aucune menace militaire au sud de l'Europe. Nul pays du Sud n'a les moyens ou la volonté de faire la guerre au Nord. Au contraire, une menace venant du Nord est perçue par les pays du sud. La création de l'EUROFOR et de l'EUROMARFOR, l'intérêt accru de l'OTAN pour la rive sud du théâtre méditerranéen, alors que la menace soviétique n'existe plus, en sont les signes particuliers;

La criminalité organisée - La fermeture des frontières a permis à des mafias d'origines diverses de trouver de nouvelles sources de financement. Disposant parfois de moyens opérationnels importants (transport, transmissions, armement) elles représentent un danger réel dans la mesure où elles cherchent à se créer des espaces de manœuvre pour leurs trafics (drogue, immigration clandestine...) et sont susceptibles de se livrer à la piraterie, au chantage, voire à des actes belliqueux ;

L'extrémisme fondamentaliste - jouant sur le sous-développement qui prévaut dans la plupart des pays de la rive sud, le fondamentalisme musulman cherche à créer un modèle de société fondé sur une interprétation du Coran. En raison de son opposition radicale au modèle

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

occidental, le fondamentalisme est une menace pour tous les pays, ceux du nord aussi bien que ceux du sud ;

2.2 La situation interne dans les pays maghrébins

Sans plus entrer dans un débat profond sur le sens de la démocratie, on peut au moins affirmer qu'elle se caractérise d'abord par un gouvernement dont la légitimité s'enracine dans une majorité elle-même issue d'élections libres et disputées, ce qui implique toute une série de principes comme le suffrage universel, le secret du vote et le pluralisme des candidats. Pour l'essentiel, c'est un régime politique fondé sur la liberté, dans lequel l'opposition est d'autant plus respectée qu'elle a vocation à devenir majorité puisque tout repose sur l'idée de libre alternance des majorités.

Ses règles formelles ne suffisent pas. Il faut aussi un système des droits et libertés fondamentales des individus, non seulement dans sa législation mais aussi dans son agencement constitutionnel. La constitution doit donc inclure ces droits et organiser les moyens de les protéger. Dans cette perspective, l'état de droit est l'indispensable cadre institutionnel de toute véritable démocratie. Il est, en quelque sorte, le garant du système démocratique contre les excès qu'il pourrait lui-même produire si la majorité ne connaissait aucune borne à l'exercice de son pouvoir. En ce sens, l'existence d'un mécanisme de contrôle de constitutionnalité des lois et d'un pouvoir judiciaire indépendant apparaissent comme une nécessité pour que la démocratie puisse s'affirmer et se développer à l'abri des vicissitudes et conjonctures politiques.

Ce modèle est en quelque sorte un «type pur», rarement atteint, même dans la réalité contemporaine des régimes politiques démocratiques qui y tendent portant avec constance. Il aura fallu, en tout cas, beaucoup de temps et de secousses pour que ces éléments soient peu à peu ressemblés. Ainsi aux EU, faut-il rappeler que les «Noirs» ont été exclus du suffrage jusqu'au début des années 1960, que les femmes en France n'ont obtenu le droit de vote que depuis 1945, ou encore que le conseil constitutionnel français ne joue son rôle – désormais pleinement reconnu – de gardien des libertés fondamentales, que depuis le début des années 1970 ?

Rien d'étonnant donc à ce que les pays du Maghreb central ne soient parvenus à ce modèle alors que leur processus de démocratisation est encore très récent : en Algérie, il est consécutif aux émeutes d'octobre 1988 et en Tunisie il est lié au changement du 7 novembre 1987, même si des prémices étaient apparues quelques années plus tôt notamment sous le

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

gouvernement de Mohamed Mzali qui avait proclamé une importante amnistie et la légalisation de certains partis politiques. Le roi Hassan II avait dès 1962, soit un an après son accès au trône, doté son pays d'une constitution libérale. Inspirée de la constitution française mais s'appuyant aussi sur la tradition musulmane, cette constitution établit les bases d'une monarchie constitutionnelle dont il n'existe aucun autre exemple dans les autres pays arabes.

2.2.1 Des processus comparables¹

Dans ce cas, on a assisté à une accélération de ces processus avec ensuite un net ralentissement en Tunisie et un brutal coup d'arrêt en Algérie, comme si les détenteurs du pouvoir reculaient soudain devant la perspective de ses conséquences. Les deux pays ont connu des élections libres : en Tunisie, une présidentielle, des législatives (avril 1989) puis des municipales ; en Algérie, des municipales (juin 1990) et des élections législatives (décembre 1991).

L'Algérie a d'abord complètement joué le jeu en autorisant tous les partis politiques, y compris le Front islamique du salut (FIS). On connaît la suite : une ample victoire du FIS aux municipales, puis une autre au premier tour des législatives (43% des suffrages exprimés), devançant largement le Front de libération nationale (FLN) et laissant très loin derrière les autres formations, Front des forces socialistes ou le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD). Sur les 430 sièges à pouvoir, au lendemain de ce premier tour, le FIS en remportait 188.

Le pouvoir en Tunisie s'est aussi engagé dans la voie électorale mais sans prendre le moindre risque puisque il n'y eut qu'un seul candidat à la présidentielle, d'où le résultat de près de 100% des suffrages exprimés (2121704 voix pour Zine El Abidine Ben Ali). Quand aux législatives, organisées le même jour, elles furent marquées par un mode de scrutin de liste majoritaire régional qui offrait un avantage décisif au parti dominant, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), d'autant que les islamistes n'étaient pas autorisés à s'y présenter en tant que parti.

Quant à la complexité de l'âme marocaine, elle s'explique surtout par son histoire. En effet, il faut considérer que le Maroc est l'une des plus vieilles nations du monde arabe. S'il n'a jamais été occupé dans sa totalité, il est le seul pays du Maghreb à avoir échappé à l'occupation ottomane. Cela lui a permis de maintenir et développer ses racines et son identité. Il s'agit d'un pays où, notons le fait rare, juifs et musulmans ont vécu pendant plus

¹ RUFIN J Ch., « L'empire et les nouveaux barbares, rupture Nord-Sud », (Pluriel, 1996)

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

d'un millénaire dans une parfaite symbiose culturelle. La stabilité apparente des institutions et des symboles politiques entre le Maroc d'aujourd'hui et celui des années 60 reste frappante. C'est l'alliance entre la monarchie et la bourgeoisie rurale qui a fonctionné comme un système stabilisateur du régime. Elle a contenu la poussée de la classe moyenne urbaine tout en assurant la survie des élites. L'opposition, quant à elle, à évolué entre la cooptation et la prison.

A l'issue des élections législatives de l'hiver 1997, au Maroc s'est doté d'un Premier ministre socialiste, M. Abderrahmane Youssoufi. Ce dernier pilote un gouvernement de coalition au sein duquel se retrouvent plusieurs ministres désignés par le roi Hassan II, qui appartiennent aux principales forces politiques de gauche et de droite. Même si des insatisfactions demeurent, tous les observateurs s'accordent à reconnaître que l'atmosphère a radicalement changé.

L'Algérie choisi en février 1989 de changer sa constitution par référendum approuvant un nouveau texte qui innove radicalement en introduisant le multipartisme. Tous les partis sont légalisés et une amnistie générale est décrétée permettant ainsi le retour des figures politiques célèbres. La Cour de sûreté de l'Etat est supprimée et les libertés générales s'étendent sur l'ensemble du système. Cet essor des libertés et de l'Etat ne survivra que pendant trois ans. Il a été stoppé par le coup d'Etat en janvier 1992.

En Tunisie, il y eut aussi bon nombre de réformes significatives : une amnistie générale, la suppression de la Cour de sûreté, une modification de la constitution, la libéralisation de la procédure pénale, une nouvelle liberté de la presse ou l'entrée au gouvernement de personnalités connues pour leur indépendance d'esprit. A la différence de l'Algérie, le pouvoir tunisien n'a pas remis en cause ce processus mais, depuis une dizaine d'années, il paraît clair qu'il s'est ralenti au point que beaucoup, aujourd'hui, s'interrogent sur sa poursuite.

Le nouveau roi du Maroc Mohammed VI est considéré comme un roi moderne. Le jeune souverain avait promis du changement : le limogeage de l'homme le plus proche de son père, Driss Basri, prouve sa volonté. « Il n'est pas moi et je ne suis pas lui » avait dit Hassan II de son fils aîné à un journaliste qui l'interrogeait sur sa succession. Cent jours après son accession au trône, Mohammed VI vient de signifier clairement sa volonté de régner et de gouverner autrement. Quelques mois après sa prise de pouvoir, le 9 novembre 1999, le jeune roi a limogé Driss Basri. Dans l'entourage du roi, on parle «du nouveau concept de l'autorité» qui «exige d'associer les Marocains à la recherche des solutions».

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

Cette modernité se traduit par un nouvelle gestion de l'état ; le jeune souverain parle de «diminuer le fossé existant entre l'esprit et la lettre des lois». La priorité affichée du jeune souverain dans les années à venir sera la lutte contre les exclusions et la pauvreté.

2.2.2 Libéralisation politique et démocratisation¹

Cet ensemble de mesures semble cependant s'apparenter davantage à des tentatives de libéralisation politique plutôt qu'à une véritable démocratisation. La libéralisation politique correspond en effet à un élargissement des espaces de liberté dans le fonctionnement de l'Etat connue dans ses relations avec le société. Les individus peuvent ainsi se réapproprier des libertés qui leur étaient confisquées ou qui étaient limitées par le système politique.

En définitive, en Tunisie, il y a eu surtout libéralisation. Les élections d'avril 1989 ont été conduites de telle sorte qu'elles ont servi surtout à légitimer un nouveau pouvoir issu d'un coup de force qui présentait le double intérêt d'être pacifique et accepté par une grande partie du corps social et de la classe politique. La présidentielle permettait à l'homme du 7 novembre de faire ratifier par le suffrage universel sa pratique du pouvoir et rendre crédible son ambition constamment réaffirmée d'un véritable changement démocratique et libéral. Dans une première phase, il réussit à se faire accepter par l'ensemble des forces politiques, y compris les islamistes, qui ont alors d'autant plus facilement joué le jeu qu'ils pensaient enfin obtenir leur légalisation comme parti politique à part entière. Dans la période qui a suivi ces mécanismes de légitimation, le pouvoir, tout en s'adossant à l'appareil de sécurité qui en dernière instance fait sa force, a su intégrer au système beaucoup de ceux qui avaient, jusque là, exercé un rôle reconnu d'intellectuels critiques. Certains sont entrés dans le gouvernement, tandis que d'autres acceptaient des fonctions officielles importantes.

Cette exclusion des islamistes est soutenue par beaucoup de tendances et influences politiques, mais elle a pris actuellement de telles proportions, et surtout de telles formes, que la libéralisation du régime est, à l'évidence, sujette à caution.

Dans un contexte différent, l'Algérie s'est lancée en trois ans dans le double processus de libéralisation et de démocratisation. Le FLN et le pouvoir ont essayé, en vain, de conserver le contrôle de la dynamique politique qu'ils avaient été obligés d'enclencher, car les rapports de force se sont révélés très déséquilibrés en leur défaveur. Après le premier tour des législatives

¹ KODMANI-DARWISH B., « Maghreb : Les années de transition » (Masson, 1990), Travaux et recherches de l'IFRI

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

de décembre 1991, la configuration politique s'est révélée catastrophique pour le gouvernement en place qui s'est retrouvé soudain en sursis avec la perspective annoncée d'un triomphe du FIS. Le coup d'Etat a alors bloqué cette irrésistible évolution en mettant fin à la fois à la démocratisation et à la libéralisation engagées. Le décret du 9 février 1992 proclamant l'Etat d'urgence constitue un véritable arrêt de mort des libertés désormais à la merci des décisions du ministre de l'intérieur investi de tous les pouvoirs. Quant aux tribunaux militaires, « ...ils peuvent être saisis de la connaissance de crimes et de délits graves commis contre la sûreté de l'Etat quelle que soit la qualité de ses incitateurs, auteurs ou complices... ». Cette citation – bien incomplète suffit à comprendre que l'Algérie vit donc désormais, pour une période indéterminée, sous le règne de l'arbitraire total.

Dans les deux pays, les pouvoirs en place ont donc durci leur attitude vis à vis des islamistes dans des conditions différentes, liées pour l'essentiel à l'Etat des rapports de force. Ils n'ont pas trouvé d'autre formule que la répression pour répondre à leur défi. Mais comment on peut trouver cette formule assez vite sous la pression et la critique de la communauté internationale.

Avec Mohammed VI, une nouvelle génération de décideurs est arrivée au pouvoir au Maroc. Sortie de l'ombre des anciens, une génération de « quadras » a fait irruption sur la scène politique et dans presque tous les secteurs d'activité. Les anciennes générations, qui ont investi l'Etat indépendant à la place des Français, ont bloqué pour longtemps la montée des nouvelles capacités. Certains quadras étaient déjà parvenus, par nomination royale (pendant les années quatre-vingts par Hassan II), à la tête d'entreprises publiques, voire de ministères dans les derniers gouvernements du règne d'Hassan II.

Sous sa forme moderne, la démocratie est devenue une valeur universelle. Sans pour autant adopter le modèle européen, le Maroc a tenté, depuis son indépendance – tout en maintenant ses liens avec le monde arabo-musulman – de cultiver cette différence en construisant une monarchie constitutionnelle.

Les partis politiques de l'opposition USFP (Union Socialiste des Forces Populaires) et l'Istiqlal (Indépendance), longtemps tenus à l'union sacrée instituée autour de la cause de la récupération du Sahara occidental, amorcent un rapprochement avec le palais. Ce dernier, sous la pression d'un mouvement social devenant de plus en plus important, entame la transition vers un gouvernement issu de la majorité, qui sera responsable devant le roi et devant la Chambre des représentants.

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

Il est quand même difficile de présenter le Maroc comme un pays stable. Cette stabilité est plus apparente que réelle pour les différentes raisons qui seront analysées plus tard.

2.2.3 Le défi islamiste¹

Sur la question de la place des islamistes dans un système démocratique, il existe deux types de discours : le premier conclut à leur insertion, l'autre à leur exclusion.

Le premier veut prendre au sérieux l'évolution des positions des principaux leaders islamistes en insistant sur le fait qu'ils intègrent de plus en plus les principes constitutifs de la démocratisation et en écartant résolument l'hypothèse d'une simple démarche tactique dont le seul but serait d'é mousser la vigilance de l'adversaire. Les acteurs islamistes, loin de vouloir se figer dans l'intangibilité de comportements politiques intemporels, seraient au contraire tout à fait capables de s'adapter aux exigences et donc aux formes d'un combat politique fondé sur des valeurs qui initialement n'étaient pas les leurs, mais qu'ils peuvent accepter notamment parce qu'elles paraissent adaptées au monde contemporain sur lequel ils entendent exercer leur influence. En un mot, ce discours prétend qu'il ne faut pas prendre les islamistes pour des acteurs figés dans la rigidité des dogmes et indifférences à l'histoire en train de se faire, mais qu'ils seraient d'abord des politiques attentifs à la singularité et donc aux particularités des conditions sociales du combat politique qu'ils entendent mener. Quant à leur attachement constant à un corpus de référents qui transcende l'histoire, il ne serait pas spécifique à cette mouvance puisque, aussi bien, tous les gouvernements se réclament également de principes supérieurs qui, tout à la fois, guident, limitent et structurent l'ensemble de l'action politique. Compte tenu de ces éléments, cette argumentation conclut donc à la possibilité d'insérer les islamistes dans le jeu pluraliste puisque la preuve est ainsi apportée qu'ils ne constituent pas un danger pour la démocratie.

L'autre discours conclut, à l'inverse, qu'il faut les exclure. Outre le fait qu'il rejette l'argumentation qu'on vient de rappeler, il s'appuie sur une démonstration qui prend en compte non les intentions réelles ou supposées mais uniquement les faits. D'abord pour constater l'absence, dans la pensée musulmane classique, de toute référence explicite liée à la notion moderne de démocratie. A propos du pouvoir politique, cette pensée aboutit, en effet, à concevoir des formes institutionnelles situées à l'opposé des fondements de tout régime démocratique : par exemple, aucune place n'est faite ni à l'idée de séparation des pouvoirs ni à celle d'une véritable représentation de la souveraineté nationale puisque les instances

¹ LEVEAU R., « Le sabre et le turban ou l'avenir du Maghreb », (François Bourin, 1993)

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

parlementaires sont réduites à de simples mécanismes de consultation. La démonstration s'appuie aussi, bien entendu, sur la pratique des régimes d'inspiration islamiste tels qu'ils existent aujourd'hui dans des pays comme l'Arabie Saoudite ou l'Iran, dans lesquels les principes démocratiques sont totalement ignorés et les droits fondamentaux de la personne humaine bafoués.

Enfin ce discours critique souligne avec force le caractère totalement inacceptable, parce que rétrograde, du statut qui est fait et promis à la femme dans les régimes et les programmes islamistes. Dans de telles conditions, au nom du principe classique qu'il ne faut pas accorder de liberté aux ennemis de la liberté, cette argumentation conclut à la nécessité d'exclure les islamistes de tout processus démocratique qu'ils n'accepteront que le temps d'y imposer leur puissance et donc, ensuite, leur toute puissance.

2.2.4 Des situations analogues dans des contextes différents

Dans les pays du Maghreb, la situation est donc très comparable, puisque tous les trois se sont engagés dans un processus de démocratisation et de libéralisation qui trouve, progressivement pour l'un et presque brutalement pour l'autre, sa limite en raison de la présence, de l'influence et des activités de mouvements islamistes. Ces analogies ne doivent pas cependant faire perdre de vue les différences de contexte entre les sociétés tant du point de vue des conditions socio-économiques que des configurations politiques.

La situation socio-économique algérienne est désastreuse :

- un taux de chômage considérable qui touche d'abord les jeunes – c'est à dire ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi pour s'insérer dans la société ;
- la pauvreté - une économie à bout de souffle épuisée par d'immenses gâchis accumulés pendant des années ;
- une pénurie récurrente des produits de base ;
- un dysfonctionnement chronique des services publics ;
- une situation internationale marquée par le poids écrasant de la dette et de la malchance historique ;
- la corruption - une administration pléthorique complètement discréditée...

Malgré ses difficultés, la Tunisie n'en est pas là, loin s'en faut :

- le chômage n'est pas aussi dramatique – quasiment 15% ;
- l'économie fonctionne dans de manière satisfaisante dans bien des domaines ;
- les produits de base ne manquent pas ;

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

- le poids de la dette est supportable...

Le Maroc n'est pas non plus le « paradis » du Maghreb :

- l'analphabétisme est de l'ordre de 50 % ;
- les masses déracinées et paupérisées s'entassent dans des bidonvilles ;
- le taux de chômage s'élève à 20% des actifs, dont 38% des jeunes de 15-25 ans.
- l'islamisme, enfin, pour modéré qu'il soit, s'enracine dans la société.

Ces différences de contexte expliquent sans doute largement les différences d'audience des islamistes dans les trois pays.

2.2.5 Un pari dangereux

Pour des raisons inverses, les pouvoirs dans les trois pays ont choisi presque les mêmes politiques pour contrer les islamistes – répressives. Répressives par rapport à l'opinion internationale, mais raisonnables et nécessaires pour eux-mêmes.

La Tunisie dispose d'un minimum de ressources politiques pour que le double processus (libéralisation et démocratisation) ait, à moyen terme, de sérieuses chances de réussir. Les élites sociales peuvent accompagner un mouvement de ce type en le nourrissant de la culture démocratique qu'ils ont acquise depuis longtemps afin que celle-ci soit progressivement offerte à l'ensemble de la population. L'Education nationale, a un rôle décisif à jouer dans cette grande entreprise. Elle peut y être aidée par de multiple autres vecteurs moins fondamentaux mais tout de même essentiels comme les médias, les mouvements associatifs de toutes natures, le mouvement syndical et, bien entendu, les différents partis politiques.

Le pouvoir actuel bénéficie encore d'une image positive en grande partie parce qu'il a su maintenir un dialogue avec l'opposition démocratique et parce que certaines personnalités indépendantes ont accepté de travailler avec lui au sein du gouvernement à des postes clés. Malheureusement, beaucoup, en Tunisie et ailleurs continuent de ne pas considérer ces pratiques comme inacceptables, mais il est évident que cette occultation ne pourra pas durer si ces violations des droits élémentaires de la personne humaine se perpétuent. Cela pose déjà de sérieux problèmes à l'opposition démocratique.

Le pouvoir algérien s'est engagé dans un pari dangereux encore plus risqué car ses ressources politiques paraissent bien plus fragiles. Par ailleurs, face au FIS, il n'est pas confronté à une active minorité mais bien à un courant largement dominant, ce qui est une toute autre affaire. L'intervention de l'armée a été saluée par beaucoup comme un moindre mal puisqu'elle arrêtaient préventivement un parti politique jugé totalitaire. Le problème est que

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

ce pouvoir militaire, installé depuis 1962, paraît singulièrement dépourvu d'ambitions et de moyens.

Le Mouvement de la jeunesse islamique (MJI) marocain, créé par un inspecteur de l'enseignement secondaire, Abdelkrim Mouti, dont la doctrine s'inspire de celle des Frères musulmans égyptiens, tient le haut du pavé. Le MJI, dont les liens avec le palais sont connus, a été compromis dans l'assassinat, le 18 septembre 1975, du leader de l'Union Socialiste des Forces Populaires, Omar Ben Jelloun. Il était dissous peu après et poursuivit son action sous une forme clandestine. Plusieurs groupes sécessionnistes violents, dirigés de l'étranger, ont fait ainsi leur apparition.

Ces groupes étaient décimés par la répression et leurs cadres s'orientaient vers des activités militantes au sein d'associations. Lorsque les islamistes participent aux émeutes de la faim au milieu des années quatre-vingt, le pouvoir développa une politique sécuritaire dans le sens d'un contrôle accru des associations politico-religieuses : contrôle des lieux de culte, du clergé, des lieux de formation et instauration d'un Conseil des oulémas.

Cette stratégie s'est révélée efficace puisqu'elle a pratiquement permis la disparition des groupes radicaux au bénéfice d'un islamisme modéré "cherchant la moralisation de la société plutôt que la contestation politique". C'est dans ce cadre que s'est développée l'association « Justice et bienfaisance » (el Adl Wal Ishane) du Sheikh Abdessalam Yacine. Les membres de l'association réfutent les concepts de la démocratie et des droits de l'homme, importés d'Occident, et prônent l'application de la loi de Dieu, contenue dans le Coran, gage de justice sociale. Les partis de gauche, et non le régime, restent donc la cible de « Justice et bienfaisance » qui pratique ainsi une stratégie d'islamisation par le bas, récusant toute violence.

Loin d'affaiblir les courants islamistes, une telle politique dans les trois pays risque au contraire de les renforcer, ce qui serait tout de même paradoxal.

2.3 La nécessité d'un pacte social

Reste que pour faire une démocratie, il faut des démocrates ! Or, dans les champs politiques, ceux qui défendent vraiment ces valeurs manquent cruellement d'audience. Il faut du temps, beaucoup de temps, pour qu'une véritable culture démocratique puisse inspirer les comportements politiques des différentes couches de la population et pour que chacun se sente pleinement citoyen au point de vouloir faire valoir ses droits.

« La Démocratie et les Etats du Maghreb »

A propos, faut-il rappeler une fois encore que les « démocraties » existantes sont nées après bien des secousses au terme de longs processus ? Et aujourd'hui encore, il serait sans doute hasardeux de prétendre qu'elles sont définitivement à l'abri de toute tentation autoritaire.

Dans ces conditions, on trouve, dans les pays maghrébins, d'un côté les détenteurs des instruments de violence, et de l'autre trois types d'acteurs :

- les partis qui exercent ou ont exercé une domination sans partage (l'histoire humaine en connaît beaucoup);
- les islamistes (l'histoire humaine en connaît de pareille);
- l'opposition démocratique (l'histoire humaine ne connaît pas trop).

Dans cette nouvelle période, les authentiques démocrates paraissent aussi assez démunis et leurs principaux espaces et instruments d'expression - les différentes organisations des droits de l'homme - paraissent menacées. Si cette orientation continue, on risque un retour en arrière, qui ruinerait les acquis patiemment construits ces dernières années, ce qui ne manquerait pas de produire de lourdes conséquences à moyen terme.

Il reste à espérer que les pouvoirs pourront imaginer une relance du processus démocratique fondé sur un nouveau « Pacte social » susceptible d'intégrer toutes les forces vives de ces sociétés !

TROISIEME PARTIE

MAGHREB : DEMOCRATIE ENTRE PARANTHESES ?

3.1. Vers la démocratie

Lentement, mais sûrement, la ligne de fracture entre richesse et pauvreté, démocratie et dictature, se déplace de la Méditerranée vers le désert. Un phénomène à peine perceptible tant sont fortes les tensions qui traversent la région, mais qui paraît irréversible.

Le Grand Maghreb est-il pour bientôt ? Malgré les pesanteurs, les espoirs déçus, les processus de démocratisation qui s'allongent à l'envi, le projet "pan maghrébin" encore à l'état de chantier, lentement, le Maghreb s'ébranle vers une libéralisation de ses sociétés et s'impose face à l'Europe comme son futur grand partenaire du bassin méditerranéen.

L'Union du Maghreb arabe (UMA) en souffrance pour cause de désaccords persistants entre le Maroc et l'Algérie, notamment sur la question du Sahara occidental, est opportunément relancée. D'abord par la décision de la Libye et de la Tunisie, début juin, de porter à l'équivalent d'un milliard de francs français leurs échanges commerciaux et de créer une zone de libre échange.

Dans la foulée, une décision comparable a été prise par le Maroc et la Mauritanie, également membres de l'union. Les sénats algériens et marocains ont créé des séminaires communs pour étudier des modalités de rapprochement. Et si la presse chérifienne continue d'égratigner Alger pour son soutien à la cause « sarhaouie », rappelant habilement que pareille position n'est pas sans freiner la construction d'une union économique capable de parler d'une voix face à Bruxelles, reste que depuis sa création, en 1989, les échanges entre les différents protagonistes de l'UMA n'ont pas trop augmenté.

En dépit des violences qui persistent, d'une misère sociale endémique et des difficultés que vit l'Algérie pour mener à bien le chantier des privatisations, la croissance du pays a triplé entre 1997 et 1998, passant de 1, 1% à 3, 3%. En Tunisie, la croissance atteint 6%/an, le revenu annuel par habitant a doublé en une décennie.

3.2 Efforts mutualisés

Bien sûr, le Maroc empêtré dans des inégalités sociales des pires que connaît le monde arabe, soumis à une forte pression démographique et cruellement dépourvu de ressources naturelles, s'achemine vers une nouvelle année de récession. Bien sûr, 60% des mauritaniens

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

vivent en dessous du seuil de pauvreté, en dépit d'une croissance annuelle dépassant les 4% en 1998. Il n'empêche : l'UMA constitue un marché potentiel de 75 millions d'âmes. Si les nations qui la composent parviennent à un semblant d'unité économique et à mutualiser leurs efforts pour se doter d'infrastructures communes (autoroutes transfrontalières, réseaux bancaires, liaisons satellitaires et téléphonie...) alors tous les espoirs sont permis.

Le Maghreb a pour lui une population jeune et - au moins- deux langues communes - l'Arabe et le Français. En outre, un mouvement de libéralisation des sociétés civiles s'est enclenché, en dépit des difficultés énormes qu'elles rencontrent.

En Algérie, la loi de Concorde civile n'a pas mis un terme à la violence islamique, mais celle-ci marque le pas. Si l'administration du président Bouteflika n'a toujours pas - et c'est un euphémisme- rompu avec les vieux démons autocratiques, paradoxalement, les années de crise ont vu naître un pluralisme politique et une presse libre à laquelle la société algérienne n'est pas prête à renoncer.

Au Maroc, certes, le nouveau souverain doit composer avec la vieille garde qui a constitué la main de fer de feu son père. Mais il hérite d'un pays où, depuis l'alternance octroyée au gouvernement à majorité socialiste de M Youssoufi, la démocratie a des chances de s'enraciner. Las, le royaume chérifien cède lui aussi à la tentation de l'arbitraire, comme l'ont prouvé les saisies de " Jeune Afrique " et des rares journaux qui avaient repris une lettre ouverte d'un leader islamiste interpellant le jeune souverain.

Mais en se débarrassant du bras droit d'Hassan II, le très redouté ministre de l'intérieur, Driss Basri, en permettant au plus célèbre opposant politique Abraham Serfaty, de retourner dans son pays, Mohamed VI a voulu, au moins de façon symbolique, marquer sa rupture avec le passé.

En Tunisie même, où les frasques autoritaires du régime finissent par le ridiculiser aux yeux de l'opinion internationale, il est permis d'espérer que l'après-Ben Ali consacrera une génération de politiques capable de se mettre au diapason d'une classe moyenne qui a émergé à la faveur du " miracle économique ". Et réclame de plus en plus ouvertement l'adoption de pratiques dignes des démocraties modernes.

3.3 Droits de l'Homme et violences au Maghreb et en Europe

En Algérie, il se passe rarement une semaine sans de nouveaux assassinats. *"Ces massacres ont été perpétrés dans un contexte d'atteinte systématique aux droits de l'homme imputables tant aux forces de sécurité et aux milices armées par l'Etat qu'aux groupes armés*

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

d'opposition qui se définissent comme des "groupes islamiques"... Plusieurs milliers de personnes ont été tuées au cours de l'année écoulée pendant laquelle la violence a atteint un niveau sans précédent depuis le début du conflit. Des hommes, des femmes, des enfants ont été massacrés, décapités, mutilés et brûlés vifs¹."

Face à la situation que vit l'Algérie d'aujourd'hui alors que les armes circulent partout et qu'on ne sait pas qui tue qui, est-il encore possible de parler de droits de l'homme, que signifie cette expression pour ceux qui vivent dans des villages ou sont refoulés dans des baraquements, loin de tous les regards, et qui sont susceptibles de faire partie des prochaines victimes de cette violence? Que signifie-t-elle pour les centaines personnes, dont des femmes, des enfants, des bébés, massacrés malgré la présence des forces de sécurité et devant les yeux des militaires ? Que signifie-t-elle pour les familles des centaines de "disparus" enlevés par les forces de sécurité ou par les groupes armés, parfois rendus à leurs proches morts après des jours voire des mois de détention au secret et de torture².

Et pourtant peut-on parler d'autre chose ? Comment sortir autrement du face à face meurtrier qui oppose aujourd'hui le pouvoir algérien et les groupes armés "islamistes" et dont la population civile est la principale voire la seule victime ? La société est prise en otage entre les pouvoirs, les groupes armés, les partis politiques. C'est au nom du peuple qu'on assassine, au nom du droit des femmes que le pouvoir réprime, au nom de la démocratie que des partis politiques s'opposent à ce qu'ils appellent l'ingérence dans les affaires intérieures du pays, et refusent l'ouverture d'une enquête internationale réclamée par plusieurs ONG.

Au Maroc et en Tunisie, la situation en Algérie et la lutte contre l'intégrisme servent d'alibi pour imposer le consensus autour du pouvoir et justifier les mesures répressives.

Ainsi, en Tunisie, un nouveau projet de loi condamne, pour atteinte à la sûreté de l'Etat, tout "Tunisien qui établit de façon délibérée des relations avec les agents de n'importe quel état étranger ou instance étrangère ou internationale pour exposer ou diffuser des informations erronées de nature à (ou ayant pour conséquence de) porter préjudice aux intérêts vitaux de la Tunisie". Le durcissement du régime, ces dernières années, a surtout touché les islamistes, ou supposés tels, et leurs familles. C'est le cas de Radhia Aouididi ou de Rachida Ben Salem, toutes deux arrêtées et condamnées à des peines de prison pour avoir voulu rejoindre leurs maris en exil. La répression n'a pas pour autant épargné l'extrême gauche tunisienne et, en particulier, Abdelmoumen Belanes, militant du Parti Communiste des Ouvriers de Tunisie,

¹ Extraits du rapport d'Amnesty International. *Algérie. La population civile prise au piège de la violence*. EFAI-novembre 1997.

² Voir rapport. d'Amnesty International, op. cit.

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

arrêté à plusieurs reprises et condamné à la prison depuis mars 1997, pas plus que l'opposition officielle, avec l'arrestation et la condamnation de Mohamed Moaada et de Khemaïs Chamari, ou autres militants des droits de l'homme, comme Moncef Marzouki, privé de passeport et soumis à une surveillance de tous les instants ou Khemaïs Ksila, vice-président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, incarcéré sans jugement.

Au Maroc, ces dernières années ont vu la libération de nombreux prisonniers politiques, en particulier par une grâce royale en 1994; nombreux d'entre eux ont rejoint les rangs d'associations des droits de l'homme créées essentiellement pour les défendre, et ils en sont souvent devenus les principaux animateurs. Il semble qu'un certain espace de liberté se soit ouvert au Maroc ces dernières années. Même si la situation n'a pas vraiment changé dans les prisons marocaines, même si rien (ou presque rien) n'a changé au niveau des lois ou de la Constitution, et si le contrôle makhzenien est toujours aussi pesant, même si le dossier des disparus marocains ou d'origine sahraouie est loin d'être réglé¹.

A cela s'ajoute, dans les trois pays, la toute puissance de l'administration et l'omniprésence de la corruption.

De la même façon en France et en Europe, le débat sur l'immigration et sur la nationalité tourne autour de la question sécuritaire, face au danger d'une vague islamiste qui menacerait de nous envahir, et justifierait les nouvelles mesures prises par nos différents gouvernements, toutes tendances confondues, pour limiter les entrées sur le territoire et imposer des critères de plus en plus sélectifs à l'octroi du droit d'asile. Le parcours du combattant que doivent parcourir les ressortissants des pays du sud pour obtenir un visa pour l'Europe est ressenti par eux au mieux comme une humiliation, souvent comme une violence. Et que dire de ceux qui ont fui la violence et la persécution dans leur pays pour être confrontés à la violence des pays d'accueil. C'est le cas, par exemple, de Salah Karker (islamiste célèbre), opposant au régime tunisien et condamné à mort dans son pays pour des motifs politiques. Reconnu réfugié en France en 1988, il est placé en résidence surveillée depuis 1993 à Digne, alors que sa femme et ses cinq enfants résident à Paris. Les derniers débats parlementaires sur les nouveaux projets de loi concernant l'immigration et la nationalité, ainsi que les réactions qu'ils ont suscitées, témoignent de cette dérive.

Depuis longtemps déjà, des associations, de part et d'autre de la Méditerranée, ont pris en charge la défense des militants politiques ou associatifs victimes de la répression au Maghreb

¹ Selon l'AFAPREDESA (association des familles et parents de disparus sahraoui), 526 civils sahraouis sont toujours portés disparus, pour certains depuis le début du conflit en 1975, et aucune information crédible n'a été apportée à ce jour en réponse à ses nombreuses interventions auprès des autorités marocaines.

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

et se sont élevées contre les arrestations arbitraires, les jugements inéquitables et la torture. Il s'agit d'organisations internationales comme Amnesty International, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), Reporters Sans Frontières, etc. Ce sont aussi, et surtout des associations nationales comme les ligues des droits de l'homme¹, qui agissent dans les pays eux-mêmes, mais aussi les mouvements de femmes ou les associations d'avocats. Mais la situation en Algérie, en particulier, a révélé les limites de ces actions, aussi indispensables soient elles. Les femmes et les enfants assassinés dans les villages ne défendent pour la plupart aucune cause, n'appartiennent à aucun parti. Ils sont devenus les enjeux et les principales victimes d'une guerre à laquelle ils ne prennent aucune part. Personne ne leur a jamais demandé de quel côté ils étaient avant de les égorger.

Enfin, au delà de la volonté clairement exprimée de se référer aux standards internationaux, à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et aux pactes et conventions internationales qui en découlent, les militants des droits de l'homme doivent faire face aujourd'hui, avec la montée des mouvements islamistes, à des pressions antagonistes :

- des pouvoirs en place qui réclament, au nom de la lutte contre l'obscurantisme et le terrorisme, un soutien à une politique fondée sur la répression et la violence et dont l'échec, en particulier économique, a fait le lit de l'islamisme. Leur soutien ou leur participation à des institutions officielles, voire la création de ministères, consacrés aux droits de l'homme sont là pour créer cet "envers du décor"², qui permet aux gouvernements européens de recevoir sans trop d'états d'âme les chefs d'Etats de ces pays.
- des partis politiques, quels qu'ils soient, pour qui les droits de l'homme ont constitué un espace pour continuer leur lutte dans des pays où toute opposition politique à l'Etat peut conduire à la prison. L'histoire des associations des droits de l'homme dans les trois pays montre qu'elles se sont créées dans un contexte de forte répression et qu'à l'origine elles avaient surtout pour objet la défense par les partis de leurs propres prisonniers.
- des mouvements islamiques qui font passer toute critique à leur égard pour un soutien à la répression et un acte d'hostilité à la nation arabe et musulmane. A leurs yeux, les

¹ La première Ligue des droits de l'homme au Maghreb a été créée au Maroc en 1972 (LMDH), suivie de l'AMDH (1979), de l'OMDH (1988) et enfin du CCDH (1992). La Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme a été créée en 1976, officiellement en 1977. La première Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme date de 1985.

² Voir *Maroc, l'envers du décor*, Amnesty International, Section Française, mars 1991, ou *Saison de la Tunisie. L'envers du décor*. Publication Hourriya / Liberté, janvier 1995.

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

revendications des droits de l'homme, en tant que droits universels, vont à l'encontre des revendications identitaires de la communauté culturelle, religieuse ou ethnique à laquelle appartiennent ces ligues. D'où la difficulté rencontrée par certains militants, avocats en particulier, confrontés à la nécessité de défendre des gens dont ils combattent les opinions. Et pourtant c'est bien là que se joue l'avenir du mouvement des droits de l'homme.

- de la société face au consensus autour d'un Etat, d'un territoire, d'une religion ; ce qui pose la question de la liberté de croyance, des revendications des associations amazighes pour la reconnaissance de leur langue et de leur culture, ou celles des sahraouis au nom du droit à l'autodétermination des peuples, en faisant appel au besoin à la lutte armée. Au centre du débat, la place des femmes dans la société et les droits qui leur sont octroyés au sein de la famille d'abord, lieu de la violence domestique et de la soumission à l'ordre patriarcal, lieu de formation à la violence sociale et politique. Femmes victimes des "terroristes", de la répression policière, de la violence des hommes. Mais aussi femmes otages, gardiennes de la tradition, garantes de l'identité nationale, et surtout femmes, enjeux des luttes politiques, ce que résume ainsi une militante tunisienne : *"En tant que femme, je refuse que la question de la libération de la femme soit utilisée pour cacher la réalité et légitimer la dictature. Aucune femme ne peut être libre dans une société où personne n'est libre."*

3.4 D'une rive à l'autre de la Méditerranée

Un article d'Abdelhamid El Kam et le récit de Dalila Iamarène, véritable "parcours du combattant" pour obtenir le visa qui lui donnait le droit de voyager à l'étranger, abordent la question de la liberté de circulation. Face aux frontières qui se ferment de plus en plus sur la rive nord de la Méditerranée, *"outre la violence qui engendre la situation de réfugié, il y a une autre forme de violence exercée à l'encontre des réfugiés : celle des pays d'accueil"*, comme le rappelle Pedro Vianna, dont l'association France Terre d'Asile tente de répondre à l'appel de ceux qui n'ont plus d'autres choix que de quitter leur pays. Hélène Jaffé, elle aussi, est à l'écoute des victimes de la violence des états dans le centre qu'elle anime, l'AVRE (Association d'Aide aux Victimes de la Répression en Exil). Son rôle est de soigner mais aussi de témoigner comme elle le fait en évoquant le cas de grévistes de la faim au Maroc. Enfin, c'est à partir de cette rive-ci aussi que Driss El Yazami parle pour évoquer la nécessité d'un véritable partenariat entre les militants des droits de l'homme de part et d'autre de la

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

Méditerranée, pour réfléchir sur un projet laïque, ce qui suppose la capacité à se poser clairement la question de l'attitude maghrébine face aux islamistes.

Cela passe, selon R. Gallissot, dans sa postface, par le refus de la raison d'Etat, du droit accordé à la communauté familiale, nationale ou religieuse d'exercer sa violence sur un être humain quel qu'il soit tant il est vrai que *"les droits humains ne se divisent pas - leur fondement est dans l'universalité de l'humanité et dans la part d'humanité qui est en chacun."*

3.5 Le grand Maghreb : une lueur d'espoir

Serions-nous à la veille de la renaissance du grand Maghreb? Pouvons-nous espérer une harmonisation entre les cinq pays frères du grand Maghreb ? Les clignotants verts se multiplient et s'accroissent. Le moment serait-il enfin venu pour que tous ces pays voisins oublient leurs querelles, solutionnent leurs différends et commencent à travailler ensemble en toute sincérité et efficacité pour refaire le grand Maghreb sur une base plus saine et répondant à l'environnement actuel afin de lui permettre de s'imposer et jouer son rôle tant dans la région que sur la scène internationale. Les cinq pays ne manquent pas d'atouts pour cela.

Sur le plan économique, les cinq pays ont le potentiel nécessaire : le Maroc avec son agrumiculture, son phosphate et ses richesses halieutiques, l'Algérie avec ses importantes réserves de pétrole et de gaz, la Mauritanie avec ses richesses halieutiques et ses mines de fer très recherchées pour sa qualité, la Tunisie avec son économie très diversifiée et la Libye avec ses réserves pétrolières.

Sur le plan politique, la démocratie fait tranquillement son chemin; plus ou moins rapide selon les pays, cherchant toujours un certain équilibre entre cette liberté tellement attendue et les us et coutumes de chacun des cinq pays. Il a fallu certes du courage pour admettre dans la plupart de ces pays le multipartisme, un commencement de la liberté d'expression, une indépendance de la Justice, une diminution de la censure etc. ...

Les étapes et l'allure pour leur application sont certes différentes d'un pays à l'autre, d'autant plus que la mise en place de cette démocratie et son application entraîne la transparence et une prise de conscience tant chez les gouvernants que chez le peuple.

En Tunisie, la transition du Président Bourguiba au Président Ben Ali s'est faite en souplesse en s'appuyant sur une disposition constitutionnelle. Tout s'est déroulé sans difficulté ni trouble. Certes, les débuts ont été un peu difficiles par suite de certaines restrictions imposées au "Combattant Suprême" et à son entourage, mais par la suite, l'introduction d'assouplissements a permis de rétablir un climat de confiance. Le Président Ben Ali

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

s'enquiert souvent de l'état de santé de "Sayed Erraïs", s'assure qu'il ne manque de rien, lui rend souvent visite et continue, comme tout le peuple tunisien, à le considérer comme le "Père de la nation tunisienne".

La politique économique mise en place par le Président Ben Ali commence à porter ses fruits et place la Tunisie, pour un grand nombre de secteurs, dans une meilleure position que ses voisins (voir notre article sur la Tunisie, "Remettons les pendules à l'heure", dans le numéro d'octobre / novembre 1998). Certes, tout n'est pas encore rose; l'opposition tunisienne très dynamique, tout en reconnaissant les efforts accomplis dans un grand nombre de secteurs par le gouvernement actuel, continue à demander avec insistance des améliorations, entre autres la révision du Code de la Presse, l'adoption d'une nouvelle loi électorale, un rééquilibre entre les trois pouvoirs, etc. ...

Au Maroc, c'est la première fois depuis l'indépendance du pays que le plus farouche parti de l'opposition est chargé de diriger les affaires publiques; c'est la période de l'alternance dite "consensuelle" qui jouit du soutien de l'opinion publique et est bien perçue de l'extérieur. La politique mise en place par S.M. Hassan II pour permettre à son peuple de faire face au 21ème siècle, suit son cours normal; des réformes ne cessent de voir le jour. Certes le gouvernement de M. Yousfi a débloqué plusieurs dossiers considérés comme les plus urgents tels que la libération des prisonniers politiques, la programmation de lois obligeant les ministres à déclarer leur patrimoine, l'assainissement de l'appareil judiciaire, etc. ...

Cependant, le nouveau gouvernement doit encore faire des efforts considérables pour trouver des solutions à d'autres dossiers aussi importants qu'urgents, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois, la dette extérieure, l'accord sur la pêche etc..

L'Algérie continue, certes, à combattre le fléau de la guerre civile dont souffre la population algérienne dans la chair de ses enfants. Le peuple algérien est connu à travers l'histoire pour sa bravoure mais toutes les atrocités inutiles vécues ces dernières années à cause de cette lutte fratricide l'ont affaibli, ce qui est regrettable pour ce beau pays qui aurait pu être une puissance tant par ses réserves naturelles (pétrole et gaz) que par son agriculture aujourd'hui quasi abandonnée, alors qu'avant son indépendance ce pays était le plus grand producteur agricole, agrumicole et viticole du bassin méditerranéen, sans oublier le nombre important de cadres et techniciens dont il disposait. M. Bouteflika, est né au Maroc à Oujda et a fréquenté dans sa jeunesse tant l'école coranique que les établissements scolaires publics marocains.

« *La Démocratie et les Etats du Maghreb* »

M. Bouteflika, qui connaît à fond le dossier du Sahara marocain et du litige opposant les deux pays, pourra-t-il aider à mettre fin à cette tension et permettre ainsi à ces deux pays frères par l'Histoire et le sang, de s'unir pour dynamiser la reconstitution du Grand Maghreb.

En ce qui concerne la Mauritanie. M. Ould Taya a été réélu dans sa fonction de Président de la Mauritanie. Cet homme, qui a une main de fer dans un gant de velours, se trouve l'homme du consensus dans un pays où les disparités sociales et les clivages ethniques sont particulièrement accentués.

Le gouvernement de M. Ould Taya a appliqué scrupuleusement le programme d'ajustement structurel mis en place dans son pays par le FMI. De ce fait, des progrès sont enregistrés, mais un travail de titan est encore nécessaire à ce pays, dans plusieurs secteurs pour lui permettre de faire face au 21ème siècle.

La Libye quant à elle, souffre encore de l'embargo imposé par l'ONU (résolution 781) décrété en raison de ses refus de mettre à la disposition de la justice, deux ressortissants libyens "impliqués" dans l'attentat de Lockerbie. La dernière visite en Libye du Secrétaire Général de l'ONU, M. Kofi, et la dernière rencontre avec le Président Moubarak semblent ouvrir la voie vers une solution qui pourrait être acceptée par toutes les parties concernées. Nous l'espérons, car cela permettra à la Libye de reprendre une place active au sein du Grand Maghreb.

Les cinq pays ont perdu une décennie dans leur marche vers l'unité, la cause principale étant le fait que ces cinq pays ont voulu brûler les étapes en donnant la priorité au "politique" alors que les spécificités, les particularismes dans ce domaine sont multiples. Il aurait d'abord fallu, à l'instar des autres entités à travers le monde, favoriser l'union sur les plans économique, social et culturel avant d'entamer le côté politique.

Espérons que les différents contacts, visites et efforts, permettront aux cinq pays d'oublier leurs querelles et de changer de stratégie en vue de refaire le grand Maghreb sur une nouvelle base, tenant compte de tous les bouleversements vécus ces dernières années. L'Europe souhaite de tout cœur pouvoir annoncer un jour ce grand événement.

CONCLUSION

Il faut également mettre en marche des mécanismes pour la prévention et la recherche de solution pacifique des conflits dans la région du Maghreb central et encourager les processus de démocratisation, toujours en respectant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'Algérie continue à aller à l'encontre du Maroc dans l'affaire du Sahara. La Tunisie s'approche de la démocratie moderne d'une manière modeste et timide. La Libye se tourne vers l'Afrique noire en quête d'une union avec cet ensemble. Les pays du Maghreb doivent s'atteler véritablement à la construction de l'UMA sans arrière pensée, ni calculs, ni partis pris. Ils doivent s'inspirer dans leurs comportements du modèle désormais incontournable à leur porte, mais ils doivent avant tout compter sur eux-mêmes.

Évidemment le processus euro-méditerranéen de Barcelone, engagé en 1995, n'est pas assez efficace et perspectif pour un vrai partenariat entre les deux rives méditerranéens. Il faut aussi reconnaître qu'actuellement l'Europe Occidentale a bien d'autres soucis. Elle est mobilisée par d'autres urgences : le chômage endémique qui la frappe, l'union monétaire qui l'angoisse, l'Europe de l'Est qui la harcèle, et l'immigration qui l'inonde. Dans ce contexte, la France occupe une place particulière due à son influence historique et aux liens étroits qu'elle a su créer après la décolonisation avec, notamment, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie et, dans une moindre mesure, avec le Proche-Orient (Liban). Il s'agit pour la France de favoriser l'évolution des mentalités. En effet, à moitié latine par son histoire, proche du Maghreb et de l'Orient par son passé et par les communautés qui vivent sur son sol, la France doit jouer un rôle moteur dans le bassin méditerranéen. Ses initiatives sont justement écoutées et très souvent encouragées, voire suivies par ses partenaires européens et arabes. Par ailleurs, la France accueille sur son sol une importante population originaire des pays de la rive sud de la Méditerranée. Elle a donc un intérêt majeur, tant sur le plan de la politique intérieure que sur celui de la politique extérieure, à instaurer un dialogue étroit avec ces pays. Ainsi, la France peut définir un cadre de dialogue et développer une politique d'échanges, en particulier avec les jeunes, en s'appuyant sur des outils tels que les universités, les centres de recherche, les organisations et les associations diverses, mais surtout en sollicitant les seuls véritables relais d'opinion : la télévision, bien sûr, mais aussi les autres médias. Enfin, la Francophonie, très présente dans le bassin méditerranéen pourrait être le vecteur de force de ces relais d'opinion. Elle ne devrait pas être un outil d'hégémonie mais un moyen facile d'emploi de meilleure compréhension du monde méditerranéen au sein d'un dialogue équilibré sans nostalgie du passé.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- DARNTON R., « L'aventure de l'Encyclopédie », (Seuil, 1992) ; « La Fin des lumières », (Perrin, 1984)
- DUHAMEL O., « Droit constitutionnel et politique », (Seuil, 1994) ; « Aux urnes citoyens », (de May, 1993) ; « Les Démocraties », (Seuil, 1995)
- SARTORI G., « A Systematic Analysis », (1984)
- DELMAS-MARTY M., « Vers un droit commun de l'humanité », (1996)
- MALIA M., « Comprendre la Révolution russe », (1980)
- CHAUPRADE A., « Introduction à l'analyse géopolitique », (Ellipses, 1999)
- RUFIN J Ch., « L'empire et les nouveaux barbares, rupture Nord-Sud », (Pluriel, 1996)
- LEVEAU R., « Les musulmans dans la société française », (1988) ; « Le sabre et le turban ou l'avenir du Maghreb », (François Bourin, 1993)

OUVRAGES COLLECTIFS

- CHAUPRADE A., « Géopolitique », (Ellipses, 2001)
- DARNTON R. et DUHAMEL O., « Démocratie », (Rocher, 1998)
- KODMANI-DARWISH B., « Maghreb : Les années de transition », (Masson, 1990), Travaux et recherches de l'IFRI
- LA GORCE P.M., BONNEFOUS M., CHEYSSON C., « Le Maghreb dans la politique internationale : Une priorité pour l'Europe », *Défense nationale*, 1990, 3, 49-76.

ARTICLES DE REVUES

- YAHIAOUI Mokhtar, « Quelques précisions sur les dysfonctionnements du système judiciaire tunisien », *L'Intelligent*, n° 2121, septembre 2001
- PERRAULT Gilles, « Pour Hama Hammami », *Le Monde*, avril 2001
- BEAUGE Florence, « La Ligue tunisienne des droits de l'homme continuera d'exister », *Le Monde*, juin 2001
- ALLARD P., « Le Maghreb dans le partenariat euro-méditerranéen : une place à part? », *Bulletin du Centre d'analyse et de prévision*, 1999, 72, 151-160.

« La Démocratie et les Etats du Maghreb »

- « Le jeu des blocs : intégration régionale », *Courrier de la planète*, 1995, 5, 1-55.
- « Maghreb, méditerranée occidentale », *Association des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes et de la Défense Nationale*, Commission des études, Comité B, année 1992-1993.
- FARIA F., VASCONCELOS A., « La sécurité dans le Nord de l'Afrique : équivoques et réalités », *Cahiers de Chaillot*, 1996, 25, 1-53.
- « Méditerranée : géopolitique et citoyenneté », *Courrier de la planète*, 1999, p. 49.
- TANGEAOUÏ S., « Les relations Europe Maghreb à l'épreuve de l'accord de Barcelone », *Confluence méditerranée*, 1998, 22, pp.115-119.
- MARTINEZ L., « Maghreb : une décennie perdue », *Politique internationale*, 1999, p. 82, pp. 337-349.

INTERNET – WEB SITES

www.lai-aib.org/lai/article_lai.phtml – Maroc : Mohammed VI ou Hassan III ?

www.lai-aib.org/lai/article_lai.phtml – Algérie : Crimes contre l'humanité

www.confluences.ifrance.htm.com – Paradoxes algériens

www.confluences.ifrance.htm.com – Au nom des grands principes de l'Islam

www.monde-diplomatique.fr – Le Maghreb confronté à l'islamisme

La Démocratie et les Etats du Maghreb

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	2
PREMIERE PARTIE: LA DEMOCRATIE ET SES ASPECTS PHILOSOPHIQUES..	3
1.1 La démocratie dans le contexte historique.....	3
1.1.1 La naissance des Lumières.....	3
1.1.2 L'âge des révolutions démocratiques.....	4
1.1.3 Les droits fondamentaux au sein de la démocratie contemporaine.....	6
1.2 Qu'est-ce que la démocratie directe ?.....	6
1.3. Qu'est-ce que la démocratie représentative ?.....	7
1.4 La séparation des pouvoirs.....	7
1.4.1 Les dangers du régime d'assemblée.....	8
1.4.2 Le régime présidentiel.....	8
1.4.3 Le régime parlementaire.....	8
1.5 Faut-il repenser la démocratie?.....	9
1.6 Les deux voies de la démocratisation.....	12
DEUXIEME PARTIE: LA SITUATION INTERNE DANS LES PAYS DU MAGHREB ET LES FACTEURS DETERMINANTS DE LA DEMOCRATIE.....	14
2.1 Géographie, historique ou simplement dit politique.....	14
2.2 La situation interne dans les pays maghrébins.....	16
2.2.1 Des processus comparables.....	17
2.2.2 Libéralisation politique et démocratisation.....	19
2.2.3 Le défi islamiste.....	21
2.2.4 Des situations analogues dans des contextes différents.....	22
2.2.5 Un pari dangereux.....	23
2.3 La nécessité d'un pacte social.....	24
TROISIEME PARTIE: MAGHREB, LA DEMOCRATIE ENTRE PARENTHESES?	26
3.1 Vers la démocratie.....	26
3.2 Efforts mutualisés.....	26
3.3 Droits de l'Homme et violences au Maghreb et en Europe.....	27
3.4 D'une rive à l'autre de la Méditerranée.....	31
3.5 Le grand Maghreb : une lueur d'espoir.....	32
CONCLUSION.....	35